



REGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL DE FRONTON

Le Marché de Noël de Fronton a lieu durant le premier week-end de décembre, le **samedi de 10h à 20h** et le **dimanche de 10h00 à 18h00**, à l'**Espace Gérard Philipe** et dans le **périmètre délimité à l'extérieur de la salle**. Le marché réservé aux artisans, commerçants, artistes indépendants et producteurs qui proposent des œuvres, articles ou produits respectant un standard de qualité élevé. Les exposants locaux, de la commune et du Frontonnais, seront acceptés en priorité.

L'inscription au marché de Noël entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants.

Inscription et sélection des exposants

Les personnes intéressées sont invitées à télécharger le **bulletin d'inscription** sur le site de la ville et nous le transmettre **avant le premier dimanche de septembre**.

Les candidatures seront examinées par le Comité d'organisation du Marché de Noël qui veillera à ce que l'offre du Marché soit diverse, originale et de qualité. L'organisateur n'est pas tenu de motiver ses décisions. La sélection des candidats aura lieu au plus tard le **15 septembre**.

La participation à une manifestation antérieure ne donne pas la garantie d'une participation future au marché de Noël. Après acceptation de leur dossier, les exposants retenus recevront une confirmation d'inscription et seront invités à **s'acquitter des droits d'inscription par virement bancaire** selon les modalités indiquées dans le courrier de confirmation.

Emplacements et tarification

Le Marché de Noël est organisé :

- à l'**intérieur de l'Espace Gérard Philipe** pour les produits non-alimentaires ou qui n'impliquent pas une consommation sur place
- sur le **parvis de l'Espace Gérard Philipe** pour le « coin gastronomique ».

L'intérieur est organisé en stands d'une longueur totale d'environ **100 mètres linéaires**. Les stands sont composés de **tables (1,83 m x 0,76 m)** et de **chaises fournies par les organisateurs**. **Un exposant peut demander maximum 2 tables et 3 chaises**. Chaque stand a une profondeur maximum de 2 m. Pour faciliter le passage, une distance minimale est assurée entre les stands.

L'inscription des exposants se fait pour toute la période du Marché. Le prix d'une table est de **30 € pour les deux jours**.

Les exposants ne peuvent utiliser que le matériel fourni par l'organisateur. Toute utilisation de matériel complémentaire est subordonnée à l'accord exprès de ce dernier. Les exposants sont tenus de signaler à l'organisateur toute demande spécifique, notamment en matière d'alimentation électrique. L'organisateur s'efforcera d'y répondre dans la mesure du possible.

Seul le Comité d'organisation décide de la disposition des stands. Toute modification des emplacements par les exposants est interdite. L'accès aux issues de secours devra être respecté.

L'Espace Gérard Philipe est chauffé, éclairé et sonorisé. Un vestiaire est la disposition des exposants.

Le **parking de l'Espace Gérard Philipe** est réservé aux exposants du Marché de Noël. La circulation des véhicules à l'intérieur du périmètre délimité pour le marché sera règlementée.

Le « **coin gastronomique** » est organisé sur le parvis de l'Espace Gérard Philipe. Les exposants sont placés sous les deux coursives totalisant **30 m linéaires**. L'organisateur assure l'alimentation en électricité et la sécurité du site pendant le Marché de Noël. Le prix de la participation au coin gastronomique est de **17 € pour un mètre linéaire** pour les deux jours du Marché.

Le **parking de l'Espace Gérard Philipe** est réservé aux exposants du Marché de Noël. La circulation des véhicules à l'intérieur du périmètre délimité pour le marché sera règlementée.

Les heures d'ouverture

Le Marché de Noël sera ouvert

- **Le samedi**, de **10h00 – 20h00**.
- **Le dimanche**, de **10h00 – 18h00**.

Les exposants seront accueillis à partir de 8h00. Le Marché sera entièrement installé avant 9h30.

Tenue des stands

La tenue des stands doit être irréprochable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand doivent être mis à l'abri du regard des visiteurs.

Les exposants ont l'obligation d'occuper le stand et de le maintenir installé jusqu'à la clôture de la manifestation. Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement de leurs échantillons et produits avant la fermeture.

Le démontage des étalages a lieu **le dimanche à partir de 19 h 00**. Les exposants laisseront leur stand propre et débarrassé de tout déchet. Des containers spécifiques seront mis à leur disposition.

Les animations

Afin de créer une ambiance festive, différentes animations peuvent être proposées sur la scène de l'Espace Gérard Philipe et à l'extérieur du Marché. Les exposants peuvent proposer des démonstrations de leur savoir-faire.

Loteries et tombolas

L'organisation de loteries ou tombolas est interdite.

Responsabilité

L'organisateur assure le gardiennage du « Coin gourmand » durant la nuit du samedi au dimanche. Toutefois, les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des pertes, vols, casses, dégradations ou de tout autre dommage pouvant affecter les biens exposés, ni des litiges qui pourraient en découler.

L'inscription au marché de Noël entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.



MAIRIE DE FRONTON
1 esplanade Marcorelle 31620 Fronton
☎ : 05 62.79.92.10
Fax : 05 62.79.92.12
Email : contact@mairie-fronton.fr

MARCHÉ DE NOËL DE FRONTON

Samedi (10h à 21h) – Dimanche (10h à 19h)

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner avant **le premier dimanche de septembre**
à Mairie – Marché de Noël BP3 – 31620 FRONTON ou
contact@mairie-fronton.fr (avec la mention **Marché de Noël**)

Nom : _____ / **Raison sociale :** _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____ **Courriel :** _____

EMPLACEMENT

Stand **à l'intérieur de la Halle** (30 € la table pour 2 jours, maximum 3 tables)

Tables	_____	TOTAL	_____ €*
Chaises	_____		

Stand **à l'extérieur de la Halle (coin gastronomique)** (17 € le mètre linéaire pour 2 jours, gardiennage compris)

Mètres linéaires	_____	TOTAL	_____ €*
------------------	-------	-------	----------

ACTIVITE :

Soyez précis, joignez des photos présentant votre activité :

Besoins spécifiques :

NOTE : En soumettant la demande de participation, vous confirmez avoir pris connaissance du Règlement du Marché de Noël de Fronton. La pré-inscription ne vaut pas acceptation. La réponse de la Commission vous sera communiquée au plus tard le **15 septembre**.

La ville de Fronton, responsable de traitement, collecte vos données pour gérer votre inscription/répondre à votre demande. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition que vous pouvez exercer par courriel à l'adresse dpo@mairie-fronton.fr, ou par courrier adressé au DPO, Mairie de Fronton, 1 Esplanade de Marcorelle, BP3, 31620 Fronton. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données et vos droits, consultez notre Politique de confidentialité.

Pour tous renseignements, contactez la Mairie de Fronton au 05.62.79.92.10 ou à contact@mairie-fronton.fr